

Section	Sujet	Page
Adhésion	Nominations au Prix Fellow de l'IEA	1
		Date
		1 ^{er} août 2002

Objectif	Établir des directives claires dans le but de régir la nomination d'un membre au Prix Fellow de l'IEA.	
Politique	Établie	Le Prix Fellow de l'IEA est accordé aux membres d'une société fédérée de l'Association internationale d'ergonomie (IEA) dans le but de reconnaître leur contribution exceptionnelle dans le domaine de l'ergonomie.
	Conditions de nomination	Pour être admissible à une nomination du Prix Fellow de l'IEA, le candidat doit être membre de l'ACE ou d'une autre société fédérée de l'IEA et doit avoir rendu des services à l'échelle internationale dans le domaine de l'ergonomie.
	Critères généraux stipulés par l'IEA	<p>Le candidat doit avoir apporté une contribution exceptionnelle au domaine de l'ergonomie sous diverses formes décrites ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat peut avoir joué un rôle principal dans la gestion d'un projet important en ergonomie pendant une période prolongée; ➤ Le candidat peut être un chercheur, un concepteur ou un consultant de grande renommée et distinction.
Procédures connexes	Nomination	<p>Le membre jugé digne d'être nommé au Prix Fellow de l'IEA doit être proposé par deux membres de l'ACE, dont chacun doit envoyer une lettre de nomination au directeur général de l'ACE. Chaque lettre doit décrire les raisons pour lesquelles ce membre mérite de recevoir le Prix Fellow de l'IEA et expliquer les contributions ou services exceptionnels apportés en ergonomie sur le plan international, les services de conception ou de consultation et/ou les projets importants en ergonomie gérés par le candidat.</p> <p>Deux lettres de nomination doivent être reçues afin de pouvoir considérer un candidat au Prix Fellow de l'IEA.</p>
	Examen de la demande de nomination	<p>Une fois les lettres de recommandation reçues, le directeur général contactera le candidat proposé afin qu'il soumette un curriculum vitae et une brève description (maximum de quatre pages) de ses activités courantes et antérieures dans le domaine de l'ergonomie.</p> <p>Le président sera informé de la nomination et devra soumettre une lettre d'appui à la nomination ou d'opposition à celle-ci, en énonçant clairement ses raisons et en fournissant la documentation pertinente s'il y a lieu.</p> <p>Tous les documents de nomination seront envoyés au Conseil national, accompagnés de la recommandation du président afin de vérifier les critères mentionnés ci-dessus. Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés au candidat si cela est nécessaire.</p>

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
19 octobre 2002		Comité d'adhésion



POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CONSEIL

Section	Sujet	Page
Adhésion	Nominations au Prix Fellow de l'IEA	2
		Date
		1 ^{er} août 2002

Conflit d'intérêt Lorsqu'un membre du Conseil national juge qu'il est incapable d'examiner la nomination sans parti pris ou préjudice, ce membre doit déclarer qu'il existe un conflit d'intérêt et doit s'absenter de la discussion et de toute prise de vote liée à la nomination.

Le Conseil national tiendra un vote en vue d'accepter ou de rejeter la nomination proposée pour le Prix Fellow de l'IEA. La décision prise par le Conseil national est finale.

Avis Le président doit aviser le candidat par écrit de la décision rendue par le Conseil national immédiatement après la réunion du Conseil.

Les membres dont la nomination proposée a été acceptée par le Conseil national verront leur candidature transmise à l'Association internationale d'ergonomie par le directeur général en vue du Prix Fellow de l'IEA.

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
19 octobre 2002		Comité d'adhésion